



**Délibération n°2023\_04\_11\_15**

**Objet : Dotation aux caisses des écoles 2023**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le mercredi 5 avril 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 26**

**Nombre de membres représentés : 1**

**Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE**

**Présents :**

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

**Absent représenté :**

Romain CASAS-MATEU pouvoir à Xavier MIRAULT

**Absents excusés :**

Pascale MARCHAL - Quentin BOINET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:**

La commune procède chaque année à l'attribution de subventions de fonctionnement aux caisses des écoles.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer les subventions aux caisses des écoles pour 2023 telles que proposées ci-dessous :

CAISSE DES ECOLES - école élémentaire FONT MARTIN	1 750,00 €
CAISSE DES ECOLES - école élémentaire LA GUETTE	1 750,00 €
CAISSE DES ECOLES - école maternelle LES SOPHORAS	2 500,00 €
CAISSE DES ECOLES - école maternelle LA GUETTE	2 500,00 €
<b>TOTAL CAISSES DES ECOLES</b>	<b>8 500,00 €</b>

- Dire que les crédits sont prévus au budget au chapitre 65, article 657361.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 27

Contre : 0

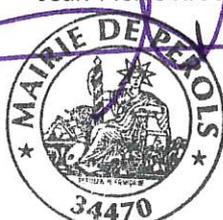
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 17 avril 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

The logo of the Mairie de Pérols is circular, featuring a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE PÉROLS' and the number '34470' at the bottom.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.